



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Nord

inspection
Cambrai Sud

éducation
nationale



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L'Inspecteur de l'Éducation nationale
en charge de la circonscription
de CAMBRAI SUD

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs
Mesdames et Messieurs les Enseignants
de la circonscription de CAMBRAI SUD

Cambrai, le 24 septembre 2012

Note de Service n° 3 - Mise en œuvre des différentes aides auprès des élèves en difficulté d'apprentissage

Réf. : Circulaire n° 2009-088 du 17/07/2009

Dossier suivi par
Régis LECLERCQ
Inspecteur de l'Éducation nationale

Téléphone
03 27 70 71 20
Télécopie
03 27 70 71 21
Courriel
ce.0593497f@ac-lille.fr

Rue Gauthier
59400 CAMBRAI

Cette note de service a pour objet de clarifier et d'articuler les différentes aides pouvant être apportées aux élèves en difficulté d'apprentissage.

Elle s'appuie sur la **Circulaire n° 2009-088 du 17/07/2009** sur les **fonctions des personnels spécialisés des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) dans le traitement de la difficulté scolaire à l'école primaire.**

« Les aides se mettent en place sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale chargé de la circonscription, depuis l'aide personnalisée jusqu'aux aides spécialisées. Elles constituent, dans le cadre du projet d'école, un ensemble de démarches pédagogiques pour la prévention de la difficulté scolaire et l'aide aux élèves qui rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages ». Circulaire n°2009-088 du 17/07/2009

« De l'aide personnalisée aux aides spécialisées »

1. La première aide est apportée par **l'enseignant de la classe** qui a le devoir de mettre en place une **différenciation pédagogique** pour répondre aux besoins particuliers des élèves. Cette aide doit également être envisagée au sein du **cycle et/ou de l'école.**

2. Lorsque cette aide s'avère insuffisante, **l'aide personnalisée** est proposée à la famille de l'élève. Son organisation matérielle et pédagogique est définie en conseil des maîtres. L'aide personnalisée porte sur des difficultés en lien avec les programmes, sur des **notions**. Elle peut être passagère. Sa mise en place est de la **responsabilité de l'équipe de l'école.**

3. Lorsque les difficultés persistent et portent davantage sur la maîtrise de **compétences** et que la mise en place de **l'aide personnalisée** et/ou du **PPRE (mis en place par l'équipe des maîtres)** ne permettent pas, de les résoudre, **d'autres aides, notamment spécialisées**, sont envisagées. Pour cela, l'enseignant de la classe adresse une **demande d'aide au RASED** dans laquelle il décrit les difficultés et les capacités de l'élève. Il y fait également un état précis des aides proposées à l'élève au sein de l'école et à l'extérieur (notamment dans le cadre du **PPRE**).

4. Les aides spécialisées (pédagogiques et/ou rééducatives) sont coordonnées et évaluées dans le cadre du **projet d'aide spécialisée mis en œuvre conjointement par l'enseignant spécialisé et l'enseignant de la classe.**



5. Toute situation d'élève en grande difficulté (comportementale et/ou pour les apprentissages) doit faire l'objet d'une demande d'aide au RASED.
Un point de vigilance particulier quant au signalement sera à accorder aux élèves de cycle 3 dès le premier trimestre, afin d'apporter une réponse adéquate aux besoins identifiés.
 Pour les élèves susceptibles d'être orientés en SEGPA à l'issue de la classe de CM2, une demande d'aide au RASED devra être rédigée en amont afin de faciliter la prise en charge des situations par les psychologues scolaires.
 Le calendrier annuel d'intervention est envisagé de la manière suivante :
- Premier trimestre : **CE1, CE2** (selon les résultats obtenus aux évaluations nationales)
 - Deuxième trimestre : **CP, CE1**
 - Troisième trimestre : **CP, Grande Section**
6. Les **secteurs d'intervention** des enseignants spécialisés du RASED sont modifiés cette année scolaire (voir le site internet de la Circonscription, onglet « RASED »).
- 7.

<u>Psychologue scolaire : Madame Kordys</u>			
Demandes d'aide à envoyer :			
<i>RASED (locaux du CMS)</i>			
<i>Rue Van der Meersch</i>			
<i>59540 CAUDRY</i>			
<i>Tél. : 03 27 76 30 02</i>			
<u>Aide pédagogique</u>			<u>Aide rééducative</u>
<u>Madame LESCHAEVE</u>	<u>Madame MAILLY</u>	<u>Madame BIZEUR</u>	<u>Madame COEZ</u>
Caudry - Ecole élém. Paul Bert - Ecole mat. Batisse et Laïte - Ecole élém. Janssoone - Ecole mat. Jules Ferry - Ecole élém. Condorcet - Ecole mat. Jean Lebas	Caudry - Ecole élém. Jean Macé - Ecole mat. Dolto Quiévy Bévillers Béthencourt Beauvois en Cambrésis Fontaine au Pire	Boursies Doignies Moeuvres Noyelles sur Escaut Flesquières Ribécourt la Tour	Caudry - Ecole élém. Paul Bert - Ecole mat. Batisse et Laïte - Ecole élém. Janssoone - Ecole mat. Jules Ferry - Ecole élém. Condorcet - Ecole mat. Jean Lebas - Ecole élém. Jean Macé - Ecole mat. Dolto



3/3

<u>Psychologue scolaire : Monsieur Taine</u>		
Demandes d'aide à envoyer :		
RASED		
Ecole élémentaire Gaston Bricout		
8 rue Jules Ferry		
59127 WALINCOURT SELVIGNY		
Tél. : 03 27 82 32 04		
<u>Aide pédagogique</u>		
<u>Madame HOUVENAGHEL</u>	<u>Madame BIZEUR</u>	<u>Madame ALLART</u>
Bertry Inchy-Beaumont Maurois Honnechy Montigny Ligny Caullery Maretz Clary Malincourt Elincourt Villers-Outréaux	Marcoing Villers-Plouich Gouzeaucourt Gonnelieu Villers-Guislain Banteux Bantouzelle Honnecourt sur Escaut	Masnières Crévecoeur sur Escaut Lesdain Rumilly en Cambrésis Les Rues des Vignes Walincourt Esnes

La plaquette RASED décrit le protocole de prise en charge de façon synthétique.

L'opportunité d'envisager un bilan psychologique ne devrait être en particulier décidée que lors de la synthèse réalisée au sein de l'équipe RASED.

L'Inspecteur de L'Éducation nationale

Régis LECLERCQ